Government of Canada | Gouvernement du Canada

Canadian General Standards Board | Office des normes générales du Canada

Series 2

Série des 2

WITHDRAWAL

February 2012

Selected standards in the series Soaps and detergents

These National Standards of Canada are hereby withdrawn due to limited use and support for their revision.

The Standards Council of Canada requires that accredited Standards Development Organizations, such as the CGSB, regularly review a consensus Standard to determine whether to re-approve, revise or withdraw. The review cycle is normally five years from the publication date of the latest edition of the Standard.

The information contained in these Standards was originally developed pursuant to a voluntary standards development initiative of the CGSB. The information contained therein may no longer represent the most current, reliable, and/or available information on these subjects. CGSB hereby disclaims any and all claims, representation or warranty of scientific validity, or technical accuracy implied or expressed respecting the information therein contained. The CGSB shall not take responsibility nor be held liable for any errors, omissions, inaccuracies or any other liabilities that may arise from the provision or subsequent use of such information. These Standards are to be referred to for archival purposes only as their content has been repealed as of

RETRAIT

Février 2012

Sélection de normes de la série Savons et détergents

Ces Normes nationales du Canada sont retirées par le présent avis en raison de leur utilisation limitée et du manque de support pour leur révision.

Le Conseil canadien des normes exige que les organismes accrédités d'élaboration de normes, tel que l'ONGC, effectue régulièrement un examen des normes consensuelles afin de déterminer s'il y a lieu d'en renouveler l'approbation, de les réviser ou de les retirer. Le cycle d'examen d'une norme est généralement de cinq ans à partir de la date de publication de la dernière édition de celle-ci.

L'information contenue dans ces normes a été élaborée initialement en vertu d'une initiative volontaire d'élaboration de normes de l'ONGC. Elle peut ne plus représenter l'information disponible et/ou l'information la plus actuelle ou la plus fiable à ce sujet. L'ONGC décline par la présente toute responsabilité à l'égard de toute affirmation, déclaration ou garantie de validité scientifique ou d'exactitude technique implicite ou explicite relative à l'information contenue dans ces normes. L'ONGC n'assumera aucune responsabilité et ne sera pas tenu responsable quant à toute erreur, omission, inexactitude ou autre conséquence pouvant découler de la fourniture ou de l'utilisation subséquente de cette information. Ces normes doivent être consultées à des fins archivistiques

the date on this withdrawal notice.

Archived copies of withdrawn standards for historic or archival purposes are still available from the CGSB Sales Centre by telephone at 819-956-0425 or 1-800-665-2472, by fax at 819-956-5740, by Internet at www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/, by e-mail at ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca or by mail at Sales Centre, Canadian General Standards Board, 11 Laurier Street, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-2.1-96

Skin Cleaning Lotion (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.5-93

Toilet Soap (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.9-97

Scouring Powder (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.11-94

Methods of Sampling and Testing Soaps and Detergents (ICS 71.040.40)

CAN/CGSB-2.16-94

Waterless Hand Cleaner (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.19-96

Hand Dishwashing Compound (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.20-94

Machine Dishwashing Compound (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.22-97

Concentrated Dishwashing Rinse Additive (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.34-95

Guide to the Selection and Use of Soaps and Detergents (ICS 71.100.40)

seulement puisque leur contenu a été révoqué à la date du présent avis de retrait.

Des copies archivées des normes retirées peuvent être obtenues à des fins historiques ou archivistiques auprès du Centre des ventes de l'ONGC. Il suffit d'en faire la demande par téléphone au 819-956-0425 ou 1-800-665-2472, par télécopieur au 819-956-5740, par Internet à : www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/, par courriel à ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca, ou par courrier adressé au Centre des ventes, Office des normes générales du Canada, 11, rue Laurier, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-2.1-96

Lotion nettoyante pour la peau (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.5-93

Savon de toilette (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.9-97

Poudre à récurer (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.11-94

Méthodes d'échantillonnage et d'essai des savons et détergents (ICS 71.040.40)

CAN/CGSB-2.16-94

Nettoie-mains employé sans eau (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.19-96

Détergent pour lavage de la vaisselle à la main (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.20-94

Détergent pour lave-vaisselle (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.22-97

Agent de rinçage concentré pour lave-vaisselle (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.34-95

Guide pour le choix et l'utilisation des savons et détergents (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.42-97

Stain Remover for Tableware (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.43-93

Scale-Removing Compound for Lime Deposits (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.46-95

Toilet Bowl and Urinal Cleaning Compound (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.47-94

Toilet Bowl Cleaning Compound (Granular or Crystalline) (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.49-94

Alkali Drain Cleaner (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.112-92

Remover for Water-Emulsion Floor Polish (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.141-92

General-Purpose Powder Cleaning Compound (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.175-93

Concentrated Nonionic, Unbuilt Liquid Detergent (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.180-94

Carpet and Upholstery Shampoo (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.42-97

Détachant pour vaisselle (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.43-93

Décapants pour dépôts calcaires (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.46-95

Produit de nettoyage pour cuvette de toilette et urinoir (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.47-94

Produit de nettoyage pour cuvette de toilette (Granules ou cristaux) (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.49-94

Produit de nettoyage alcalin pour tuyaux d'écoulement (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.112-92

Décapant pour planchers revêtus de cire de type émulsion aqueuse (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.141-92

Poudre de nettoyage, d'usage général (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.175-93

Détergent liquide concentré non ionique, sans additifs (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.180-94

Shampooing pour tapis et tissus d'ameublement (ICS 71.100.40)

Office
des normes
générales
du Canada

CAN/CGSB-2.46-95

Remplace CAN/CGSB-2.46-M87

Produit de nettoyage pour cuvette de toilette et urinoir

Withdrawn/Retirée

Norme nationale du Canada

La présente norme a été élaborée sous les auspices de l'OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA (ONGC), qui est un organisme fédéral relevant du ministère des Approvisionnements et Services. L'ONGC participe à la production de normes facultatives dans une gamme étendue de domaines, par l'entremise de ses comités des normes qui se prononcent par consensus. Les comités des normes sont composés de représentants des groupes intéressés aux normes à l'étude, notamment les fabricants, les consommateurs et autres utilisateurs, les détaillants, les gouvernements, les institutions d'enseignement, les associations techniques, professionnelles et commerciales ainsi que les organismes de recherche et d'essai. Chaque norme est élaborée avec l'accord de tous les représentants. Le Conseil consultatif du Ministre pour l'ONGC passe en revue les décisions prises par consensus.

Le Conseil canadien des normes a conféré à l'ONGC le titre d'organisme rédacteur de normes nationales. En conséquence, les normes que l'Office élabore et soumet à titre de Normes nationales du Canada se conforment aux critères et procédures établis à cette fin par le Conseil canadien des normes. Outre la publication de normes nationales, l'ONGC rédige également des normes visant des besoins particuliers, à la demande de plusieurs organismes tant du secteur privé que du secteur public. Les normes de l'ONGC et les normes nationales établies par cet organisme sont conformes aux politiques énoncées dans le Manuel des politiques pour l'élaboration et la mise à jour des normes de l'ONGC.

Étant donné l'évolution technique, les normes de l'ONGC font l'objet de révisions périodiques. Toutes les suggestions susceptibles d'en améliorer la teneur sont accueillies avec grand intérêt et portées à l'attention des comités des normes concernés. Les changements apportés aux normes font l'objet de modificatifs distincts ou sont incorporés dans les nouvelles éditions des normes.

Une liste à jour des normes de l'ONGC, comprenant des renseignements sur les normes récentes et les derniers modificatifs parus, et sur la façon de se les procurer figure au Catalogue de l'ONGC publié chaque année. Cette publication peut également être obtenue sur demande, sans frais.

Même si l'objet de la présente norme précise l'application première que l'on peut en faire, il faut cependant remarquer qu'il incombe à l'utilisateur, au tout premier chef, de décider si la norme peut servir aux fins qu'il envisage.

Plusieurs des tests requis aux termes des normes de l'ONGC sont dangereux. L'ONGC n'assume ni n'accepte aucune responsabilité pour les blessures ou les dommages qui pourraient survenir pendant les essais, peu importe l'endroit où ceux-ci sont effectués.

L'ONGC ne se prononce pas quant à la validité de la propriété industrielle de chaque article assujetti à la présente norme. Les utilisateurs de la norme sont informés de façon personnelle qu'il leur revient entièrement de déterminer la validité de la propriété industrielle.

Pour de plus amples renseignements sur l'ONGC, ses services et les normes en général, prière de communiquer avec:

Le Gestionnaire
Services de vente et de marketing
Office des normes générales du Canada
Ottawa, Canada
K1A 1G6

Le CONSEIL CANADIEN DES NORMES est l'organisme de coordination du Système de normes nationales, une fédération d'organismes indépendants et autonomes qui travaillent au développement et à l'amélioration de la normalisation volontaire dans l'intérêt national.

Les principaux buts du Conseil sont d'encourager et de promouvoir la normalisation volontaire comme moyen d'améliorer l'économie nationale, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être du public, d'aider et de protéger le consommateur, de faciliter le commerce national et international et de favoriser la coopération internationale dans le domaine de la normalisation.

Une Norme nationale du Canada est une norme, approuvée par le Conseil canadien des normes, qui reflète une entente raisonnable parmi les points de vue d'un certain nombre de personnes compétentes dont les intérêts réunis forment, au degré le plus élevé possible, une représentation équilibrée des producteurs, utilisateurs, consommateurs et d'autres personnes intéressées, selon le domaine envisagé. Il s'agit généralement d'une norme qui peut apporter une contribution appréciable, en temps opportun, à l'intérêt national.

L'approbation d'une norme en tant que Norme nationale du Canada indique qu'elle est conforme aux critères et méthodes établis par le Conseil canadien des normes. L'approbation ne porte pas sur l'aspect technique de la norme; cet aspect demeure la responsabilité de l'organisme rédacteur de normes accrédité.

Il est recommandé aux personnes qui ont besoin de normes de se servir des Normes nationales du Canada lorsque la chose est possible. Ces normes font l'objet d'examens périodiques; c'est pourquoi il est recommandé aux utilisateurs de se procurer l'édition la plus récente de la norme auprès de l'organisme qui l'a préparée.

La responsabilité d'approuver les Normes nationales du Canada incombe au:

Conseil canadien des normes
45, rue O'Connor
Bureau 1200
Ottawa, Ontario
K1P 6N7

Comment commander des publications de l'ONGC:

par téléphone — (613) 941-8703 *ou*
— 1-800-665-CGSB
(Canada seulement)

par télécopieur — (613) 941-8705

par la poste — Centre des ventes de l'ONGC
Ottawa, Canada
K1A 1G6

en personne — Bureau 1402
222, rue Queen
Ottawa, Ontario

Withdrawn/Retirée

NORME NATIONALE DU CANADA

CAN/CGSB-2.46-95

Remplace CAN/CGSB-2.46-M87

PRODUIT DE NETTOYAGE POUR CUVETTE DE TOILETTE ET URINOIR

Withdrawn/Retiree

Préparée par

l'Office des normes générales du Canada

Approuvée par le

Conseil canadien des normes

Publiée, juin 1995 par
l'Office des normes générales du Canada
Ottawa, Canada K1A 1G6

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada — 1995

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite d'aucune manière sans la permission préalable de l'éditeur.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

COMITÉ DES SAVONS ET DÉTERGENTS

(Composition à la date d'approbation)

Pecman, S.	*Présidente*	Ministère de la Défense nationale
Beshai, J		Ministère de la Défense nationale
Capill, W.		Diversey Inc.
Carter, C.W.		Albright & Wilson Americas Inc.
Chambers, S.		Dell Tech Laboratories Ltd.
Christison J.		ORTECH
Coffey, B.		Lever Brothers Ltd.
Cook, B.		Ville d'Edmonton
Coomber, R.		Saskatchewan Procurement Management Corporation
Cyr, P.		Empire Maintenance Industries Inc.
Dadd, G.		Ministère de la Santé, Ontario
Dunlop, D.		Dustbane Products Ltd.
Enriquez, M.		Les laboratoires canadiens pour la recherche du commerce de détail
Gosling, D.		Association canadienne des fournisseurs de produits sanitaires
Grant, C.S.		Ministère des Services gouvernementaux, Manitoba
Heilik, J.		Ministère de la Consommation et des Affaires commerciales
Layton, R.		Tohm & Hass Inc.
Law, M.M.		Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Mommersteeg, M.		S.C. Johnson and Son, Ltd.
Patterson, W.J.		Standards Chemical
Philipp, H.		Ministère des Approvisionnements et Services
Poutney, R.		Ministère des Services gouvernementaux, Colombie-Britannique
Schiff, N.		Lever Industrial
Tryl, V.		Ville de Toronto
Walden, A.		Deb Canada
Poirier, R.R.	*Secrétaire*	Office des normes générales du Canada

Withdrawn/Retirée

Nous remercions le Bureau de la traduction du Secrétariat d'État de la traduction de la présente Norme nationale du Canada.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

PRODUIT DE NETTOYAGE POUR CUVETTE DE TOILETTE ET URINOIR

1. OBJET

1.1 La présente norme établit les exigences relatives à un produit liquide acide très puissant utilisé pour nettoyer les cuvettes de toilettes et les urinoirs. Il ne doit jamais être utilisé à d'autres fins.

1.2 La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'usager de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques d'hygiène et de sécurité conformes aux règlements en vigueur avant de l'utiliser.

2. PUBLICATIONS APPLICABLES

2.1 Les publications suivantes s'appliquent à la présente norme:

2.1.1 Office des normes générales du Canada (ONGC)

CAN/CGSB-2.11 — Méthodes d'échantillonnage et d'essai des savons et détergents.

2.1.2 Ministère de la Consommation et des Affaires commerciales

Loi et Règlements sur les produits dangereux.

2.1.3 Ministère de la Consommation et des Affaires commerciales

Principes et lignes directrices sur les représentations concernant l'environnement sur les étiquettes et dans la publicité.

2.2 Sauf indication contraire de l'autorité appliquant la présente norme, les publications mentionnées aux al. 2.1.1 et 2.1.3 s'entendent de l'édition la plus récente. Les sources de diffusion de toutes les publications susmentionnées sont indiquées dans la section intitulée Remarques.

3. CLASSIFICATION

3.1 Le produit de nettoyage pour cuvette de toilette et urinoir doit être fourni conformément aux types suivants, selon les prescriptions (par. 8.1):

3.1.1 *Types*

Type 1 — À base d'acide chlorhydrique

Type 2 — À base d'acide phosphorique.

4. EXIGENCES GÉNÉRALES

4.1 Le produit doit être un liquide aqueux et homogène, entièrement miscible avec de l'eau.

4.2 Le produit doit avoir une couleur distincte et stable et ne doit dégager aucune odeur désagréable. Le fournisseur a le choix d'y ajouter un soupçon de parfum approprié.

4.3 Le produit doit être stable et il ne doit pas se détériorer lorsqu'il est conservé pendant un an dans un contenant non ouvert à des températures comprises entre 0 et 38°C.

Withdrawn/Retirée

4.4 Le produit ne doit pas endommager les cuvettes de toilettes et les urinoirs lorsqu'il est utilisé selon le mode d'emploi prescrit.

4.5 Le produit doit respecter les lois et les règlements applicables.

5. EXIGENCES PARTICULIÈRES

Un échantillon de produit à l'état de réception doit présenter la composition suivante:

		Type 1		Type 2		
		Min.	Max.	Min.	Max.	Méthode d'essai
5.1	Acide chlorhydrique, % en masse	22	24	S/O	—	Al. 7.2.1
5.2	Acide phosphorique, % en volume	S/O	—	15	20	Al. 7.2.2
5.3	Surfactif non ionique, % en masse	0.4	—	1	—	Al. 7.2.3

5.4 Le produit doit aussi contenir un inhibiteur de rouille (al. 7.2.4).

6. PRÉPARATION POUR LA LIVRAISON

6.1 **Conditionnement, emballage et marquage** — Sauf indication contraire (par. 8.1), le conditionnement, l'emballage et le marquage commerciaux courants sont admis.

6.2 **Étiquetage**

6.2.1 L'étiquette doit satisfaire aux exigences édictées par les lois et les règlements applicables.

6.2.2 Les allégations et (ou) les déclarations reliées à l'environnement doivent respecter les directives du document du ministère de la Consommation et des Affaires commerciales intitulé «Principes et lignes directrices sur les représentations concernant l'environnement sur les étiquettes et dans la publicité».

6.2.3 Le fournisseur doit fournir un mode d'emploi clair du produit, qui doit être apposé de façon permanente sur l'extérieur de chaque récipient.

6.2.4 En plus de satisfaire aux exigences d'étiquetage édictées par les lois et les règlements applicables, chaque récipient et chaque contenant d'expédition doit être doté d'une étiquette solidement fixée portant les indications suivantes, en caractères gras:

Nom du fabricant ou du fournisseur

Date du conditionnement

Type (1 ou 2) Contenance (volume)

Numéro de norme: CAN/CGSB-2.46-95.

7. INSPECTION

7.1 **Échantillonnage** — Au besoin, prélever un échantillon d'un contenant non ouvert de chaque lot aux fins d'essai.

7.2 **Essais** — La préparation des échantillons en laboratoire doit être conforme à la méthode 2 de la norme CAN/CGSB-2.11.

7.2.1 ***Dosage d'acide chlorhydrique***

7.2.1.1 *Réactifs et produits*

Éthanol à 90% — Certifié de qualité réactif.

Solution indicatrice à la phénolphthaléine (0.1% m/v) — Dissoudre 100 mg d'indicateur solide dans de l'éthanol à 90% et diluer jusqu'à l'obtention de 100 mL.

Withdrawn/Retirée

Solution étalon d'hydroxyde de sodium 1.0 M (1 mol/L) — Peser environ 40 g de granules de NaOH dans un erlenmeyer de 250 mL. Ajouter rapidement 40 mL d'eau distillée non gazéifiée et, en faisant attention, agiter pour activer la dissolution de la base. Laisser refroidir et filtrer la solution à travers un creuset de Gooch en recueillant le filtrat clair dans l'eau distillée non gazéifiée. Transférer immédiatement la solution dans un flacon de 1 L et remplir jusqu'à la marque de graduation avec de l'eau distillée non gazéifiée. La molarité précise de la solution de NaOH sera déterminée en neutralisant une quantité prédéterminée (masse) d'un étalon primaire utilisé pour normaliser les solutions alcalines (c.-à-d. hydrogénophtalate de potassium [$KHC_8H_4O_4$]).

Solution d'acétate de calcium (5% m/v) — Dissoudre 5 g de $Ca(CH_3COO)_2 \cdot H_2O$ dans l'eau distillée et diluer jusqu'à l'obtention de 100 mL.

7.2.1.2 *Mode opératoire* — Peser, à 0.1 mg près, 10 g de produit à l'essai dans un erlenmeyer de 250 mL et ajouter 25 mL d'eau distillée. Ajouter environ 15 mL d'une solution aqueuse d'acétate de calcium à 5% et chauffer jusqu'à 50°C. Laisser refroidir et filtrer la solution en recueillant le filtrat dans un bécher. Rincer soigneusement l'erlenmeyer et précipiter avec 3 ou 4 parties aliquotes d'eau distillée et recueillir toutes les rinçures avec le filtrat. Titrer le filtrat par la solution étalon NaOH 1 mol/L.

Calculer le pourcentage d'acide chlorhydrique à l'aide de l'équation suivante:

$$\% \text{ de HC1} = \frac{C \times A \times 3.647}{m}$$

où:

C = concentration de NaOH (mol/L)

A = volume de NaOH (mL)

m = masse de l'échantillon (g).

7.2.2 ***Dosage d'acide phosphorique***

7.2.2.1 *Réactifs et produits*

Solution indicatrice à la phénolphthaléine (0.1% m/v) — Dissoudre 100 mg d'indicateur solide dans l'éthanol à 90% et diluer jusqu'à l'obtention de 100 mL.

Solution indicatrice au bleu de bromophénol (0.1% m/v) — Triturer 100 mg de poudre indicatrice au bleu de bromophénol avec 1.6 mL de NaOH 0.1 N. Diluer ensuite avec de l'eau distillée jusqu'à l'obtention de 100 mL.

Solution étalon d'hydroxyde de sodium 2.0 N — Peser environ 80 g de granules de NaOH dans un erlenmeyer de 250 mL. Ajouter rapidement 80 mL d'eau distillée non gazéifiée et, en faisant attention, agiter pour activer la dissolution de la base. Laisser refroidir et filtrer la solution à travers un creuset de Gooch en recueillant le filtrat clair dans l'eau distillée non gazéifiée. Transférer immédiatement la solution dans un flacon de 1 L et remplir jusqu'à la marque de graduation avec de l'eau distillée non gazéifiée. La molarité précise de la solution de NaOH sera déterminée en neutralisant une quantité prédéterminée (masse) d'un étalon primaire utilisé pour normaliser les solutions alcalines (c.-à-d. hydrogénophtalate de potassium [$KHC_8H_4O_4$]).

7.2.2.2 *Mode opératoire* — À l'aide d'une pipette, placer une partie aliquote de 5 mL d'échantillon dans deux erlenmeyer de 500 mL et ajouter 200 mL d'eau distillé dans chacun. Dans le premier, ajouter 2 mL de solution indicatrice à la phénolphthaléine à 0.1%. Dans le deuxième, ajouter 2 mL de solution indicatrice au bleu de bromophénol neutralisée à 0.1%. Titrer chaque partie aliquote avec une solution étalon de NaOH 2.0 N et noter ce qu'indique la burette à chaque point de virage. Calculer le pourcentage d'acide phosphorique (en acide orthophosphorique) à l'aide de l'équation suivante (remarque 1):

$$\% \text{ de } H_3PO_4 = 1.96 \times N \times (A - B)$$

où:

N = normalité de la solution d'hydroxyde de sodium

A = volume de NaOH requis pour atteindre le point de virage de la phénolphthaléine

B = volume de NaOH requis pour atteindre le point de virage du bleu de bromophénol.

Remarque 1: *$\frac{1}{2} A = B \pm 0.5$ mL. Autrement, le produit contient des acides minéraux autres que l'acide phosphorique.*

Withdrawn/Retirée

7.2.3 ***Teneur en surfactif non ionique***

7.2.3.1 *Réactifs et produits*

Réactif de Myer — Préparer le réactif de Myer en dissolvant 1.358 g de $HgCl_2$ dans 60 mL d'eau distillée et transférer la solution dans une fiole jaugée de 100 mL contenant 5 g de KI dissout dans 10 mL d'eau distillée. Remplir jusqu'à la marque de graduation avec de l'eau distillée.

Chloroforme — Certifié de qualité réactif.

Alcool éthylique dénaturé — Qualité alcool spécialement dénaturé.

Résine cationique — AG 50W-X8 (mailles de 150 à 175 µm) (remarque 2).

Colonne chromatographique — Colonne chromatographique de 22 mm de diamètre intérieur et de 200 à 250 mm de hauteur.

7.2.3.2 *Mode opératoire* — Peser, à 1 mg près, environ 100 g de produit dans un erlenmeyer de 250 mL. Neutraliser le produit avec une solution de soude caustique jusqu'à l'obtention d'un pH compris entre 6.7 et 7.0. Évaporer jusqu'à siccité la solution ainsi obtenue, à 105°C. Laisser refroidir à la température ambiante et rincer les solides obtenus avec cinq parties aliquotes de 20 mL de chloroforme. Filtrer chaque solution de rinçage et les recueillir dans un bécher taré de 300 mL. Évaporer le chloroforme.

7.2.3.3 Calculer le pourcentage de solides organiques à l'aide de l'équation suivante:

$$\% \text{ de solides organiques} = \frac{\text{masse des solides (g)} \times 100}{\text{masse de l'échantillon (g)}}$$

Dissoudre les solides organiques dans 50 mL d'alcool éthylique dénaturé et faire passer la solution ainsi obtenue dans de la résine cationique fraîchement régénérée. Rincer le bécher avec quatre parties aliquotes de 50 mL d'alcool et recueillir les solutions de rinçage dans un bécher taré. Évaporer l'alcool dans une étuve et calculer le pourcentage de surfactif non ionique isolé à l'aide de l'équation suivante:

$$\% \text{ de surfactif non ionique} = \frac{\text{masse de surfactif isolé (g)} \times 100}{\text{Masse de l'échantillon (g)}}$$

Utiliser le réactif de Myer pour confirmer la présence de surfactif non ionique. Dissoudre de 100 à 150 mg de surfactif isolé dans 5 mL d'eau distillée. Ajouter 2 à 4 gouttes de réactif de Myer. Un précipité jaune indique la présence de surfactif non ionique.

7.2.4 ***Teneur en inhibiteur de rouille*** — À la demande des services d'essai, le fournisseur doit soumettre une méthode d'essai appropriée visant à déterminer l'identité de l'inhibiteur de rouille et la quantité présente dans le produit, ou encore, présenter un essai de rendement indiquant que l'inhibiteur de rouille est efficace à la concentration utilisée dans le produit.

8. REMARQUES

8.1 **Options** — Les options suivantes doivent être précisées lors de l'application de la présente norme:

a. Type de produit de nettoyage (par. 3.1)

b. Modalités de conditionnement, d'emballage et de marquage, si elles diffèrent de celles qui sont prescrites (par. 6.1).

8.2 **Sources de diffusion des publications de référence**

8.2.1 La publication mentionnée à l'al. 2.1.1 est diffusée par l'Office des normes générales du Canada, Centre des ventes, Ottawa, Canada K1A 1G6. Téléphone (613) 941-8703 ou 1-800-665-CGSB (Canada seulement). Télécopieur (613) 941-8705.

Remarque 2: *S'adresser aux Laboratoires Bio-Rad, 2200 Wright Ave., Richmond, CA 94804, pour obtenir la résine cationique. On peut également utiliser une résine équivalente fournie par d'autres distributeurs.*

Withdrawn/Retired

8.2.2 La publication mentionnée à l'al. 2.1.2 est diffusée par le Groupe Communication Canada, Édition, Ottawa, Canada K1A 0S9. Téléphone (819) 956-4802.

8.2.3 La publication mentionnée à l'al. 2.1.3 est diffusée par le ministère de la Consommation et des Affaires commerciales, Section emballage et étiquetage des produits, Ottawa, Canada K1A 0C9.

Withdrawn/Retirée